



Municipalité de Hampden

863, route 257 Nord

C.P. 1055 La Patrie

Tél. : 819-560-8444

Fax. : 819-560-8445

muni.hampden@hsf.qc.ca

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal du canton de Hampden tenue au Pavillon et par vidéoconférence, le mardi 6 avril 2021 à 19 h.

Sont présents :

- Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost**
- Siège # 2. Madame Lisa Irving**
- Siège # 3. Madame Monique Scholz (vidéoconférence)**
- Siège # 4. Madame Sylvie Caron**
- Siège # 5. Madame Chantal Langlois**
- Siège # 6. Monsieur Martin Turcotte**

Formant quorum sous la présidence du maire Bertrand Prévost.

Sont aussi présentes la directrice générale et secrétaire-trésorière, Manon Roy qui agit à titre de secrétaire de l'assemblée et Anne-Marie Lacourse, adjointe qui agit comme secrétaire du verbatim.

#1

Ouverture de la séance

Le maire Bertrand Prévost ouvre la séance à 19 h 25 et invite les membres du conseil à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

#2 2021-04-026 Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 2 mars 2021
 - 3.1 Suivi au procès-verbal
4. Rapport des comités et du maire
5. Rapport de la directrice générale
6. Rapport du service incendie, voirie et urbanisme
7. Question par courriel ou téléphone
 - Courriel question
8. Approbation des salaires et des comptes
 - 8a) Dépôt des activités de fonctionnement au 31 mars 2021
9. Correspondence
 - a) Frais pour ponceau sur terrains citoyens
 - b) 2^e travaux compensatoires
 - c) Étude dossier citoyen
 - d) UMQ
10. Résolutions

- 10.1 Nomination représentant pour la Société de développement Scotstown/Hampden.
- 10.2 Participation à l'écocentre mobile
- 10.3 Points de dépôt pour Résidus domestiques dangereux (RDD)
- 10.4 Boues de fosses septiques
- 10.5 Renouvellement entente Caisse Desjardins du HSF
- 10.6 Appui à l'organisme Unis pour la Faune

11. Varia

- BAPE-LET Bury
- Nouveaux arrivants

12. Période de questions

13. Levée de la séance.

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit et est adopté, en gardant le Varia ouvert.

Adoptée

#3 2021-04-027 Adoption du procès-verbal du 2 mars 2021

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal du 2 mars 2021, et qu'ils en ont pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé, par le conseiller Martin Turcotte, d'adopter le procès-verbal du 2 mars 2021, et résolu à l'unanimité des membres présents, qu'ils renoncent à la lecture dudit procès-verbal et qu'il soit accepté tel que présenté.

Adoptée

3.1 Suivi au procès-verbal.

#4 Rapport des comités et du Maire

Chaque membre du conseil municipal donne un compte rendu du travail effectué dans leurs comités respectifs.

#5 Rapport de la Directrice générale, secrétaire-trésorière

Madame Manon Roy dépose son rapport mensuel, au 31 mars 2021.

#6 Rapport du service incendie, voirie et urbanisme

Madame Manon Roy dépose le rapport mensuel du mois de mars 2021 du service incendie par le chef pompier Daniel Beauchesne, celui du service de voirie par le directeur Bruce Saint-Laurent ainsi que le rapport mensuel du service d'urbanisme par Fernando Rosas.

Des discussions et des commentaires sont dirigés.

#7 **Questions du public**

Questions et/ou commentaires:

#8 2021-04-028 **Approbation des salaires et des comptes**

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE le conseil municipal du Canton de Hampden autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement des comptes fournisseurs présentés au conseil de 22 094,84 \$ pour les déboursés 202100064 à # 202100090.

QUE le conseil prend connaissance des salaires de 13 665,10 \$ pour les déboursés : #202100056 à # 202100086.

Adoptée

#9 **Correspondances**

- e) Frais pour ponceau sur terrains citoyens
- f) 2^e travaux compensatoires
- g) Étude dossier citoyen
- h) UMQ

#10 **Résolutions**

#10.1 2021-04-029 **Nomination représentant pour la Société de développement Scotstown/Hampden.**

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer comme représentante de la SDSH (Société de développement Scotstown-Hampden) la conseillère Lisa Irving pour siéger sur le comité.

Adoptée

#10.2 2021-04-030 **Participation à l'écocentre mobile**

CONSIDÉRANT QUE les écocentres mobiles sont une action du Plan de gestion des matières résiduelles (PGRM) de la MRC HSF;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François, coordonnateur du suivi du PGMR, souhaite que toutes municipalités de la MRC du Haut-Saint-François participent aux écocentres mobiles et s'engage par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a précisé cet objectif à son plan d'action 2021 et y a prévu la répartition des responsabilités avec les municipalités et les budgets nécessaires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a l'expérience nécessaire et a donc rassemblé les meilleures pratiques pour qu'un écocentre mobile connaisse le succès, à la fois en termes d'efficacité, de résultat et de coût;

CONSIDÉRANT QU'UN des facteurs qui influence la participation citoyenne à valoriser ses matières résiduelles est la proximité du point de dépôt et que la MRC a pris l'engagement, à l'unanimité de son conseil, que soit instauré au moins une édition d'écocentre mobile dans chacune des municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE tout investissement en détournement de matières résiduelles de l'enfouissement par un modèle démontré efficace constitue une économie d'enfouissement et un meilleur retour de redevances pour les municipalités;

À CES CAUSES, sur la proposition de la conseillère Chantal Langlois, IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Hampden collabore à ce projet en y investissant les ressources humaines et financières nécessaires, conjointement avec la MRC et que soit donc organisé au moins un écocentre mobile par année sur notre territoire.

Adoptée

#10.3 2021-04-031 Points de dépôt pour Résidus domestiques dangereux (RDD)

Mise en place d'un point de dépôt de Résidus domestiques dangereux (RDD)

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François, responsable de la coordination du suivi du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR), recommande que toutes les municipalités aient un point de dépôt de résidus domestiques dangereux (RDD);

CONSIDÉRANT QUE le déploiement de points de dépôt dans les municipalités du Haut-Saint-François est une action du PGMR;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a précisé cet objectif à son plan d'action 2021 afin que chacune des municipalités soit pourvue d'un point de dépôt, que cet engagement a été adopté à l'unanimité de son conseil et a prévu les ressources financières nécessaires pour disposer de façon responsable des quantités de RDD collectées;

CONSIDÉRANT QU'il est primordial de recycler ces matières afin d'éviter leur enfouissement;

À CES CAUSES, sur la proposition de la conseillère Sylvie Caron, IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres présents;

QUE la municipalité de Hampden collabore à ce projet en y investissant les ressources humaines et financières nécessaires, conjointement avec la MRC et que soit donc mis en place un point de dépôt de Résidus domestiques dangereux (RDD) durant l'année en cours.

Adoptée

#10.4 2021-04-032 Boues de fosses septiques

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté (MRC) du Haut-Saint-François a déclaré sa compétence en matière de disposition des boues de fosses septiques, à l'égard de l'ensemble des municipalités locales comprises dans son territoire sauf la

Ville de Cookshire-Eaton par le décret 1044-2002, le 11 septembre 2002;

CONSIDÉRANT QUE le 3 décembre 2020, le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) a été modifié;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement offre plus de latitude aux municipalités et MRC qui réalisent la mesure des écumes et des boues annuellement et donc que la mesure ne sera plus obligatoire chaque année;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Saint-François aura des frais de transport supplémentaires en 2021, car l'ancien lieu de disposition n'accepte plus les boues de fosse septique et que les lieux alternatifs sont plus loin, entraînant ainsi une augmentation substantielle des coûts;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rencontre du comité environnement du 3 février 2021 le comité environnement recommande les propositions suivantes :

1. Ne pas mesurer les fosses vidangées en 2020 et celles qui seront vidangées en urgence avant d'être mesurées en 2021;
2. La tarification de 23 \$ pour la mesure demeure pour tous;
3. Le règlement 514-21 de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François sera modifié pour s'ajuster au décret 1156-2020 et à la présente résolution;
4. Il est important de trouver le moyen de diminuer la fréquence de mesure et de vidange de façon optimale et ainsi rendre le programme de mesure et de vidange le moins complexe et coûteux possible.
5. La réflexion sur les années 2022 et ultérieure se poursuivra par le comité, notamment sur la notion de crédit, de tarif et de fonctionnement, avec pour objectif une tarification annuelle établie en fonction des coûts.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Martin Turcotte à l'unanimité des membres présents;

QUE la MRC du Haut-Saint-François ne mesure pas en 2021, les 1 000 installations septiques qui ont été vidangées en 2020 et celles qui seront vidangées en urgence avant d'être mesurées en 2021;

QUE la tarification de 23 \$ pour la mesure demeure pour tous;

QUE le règlement 514-21 de la municipalité régionale de comté du Haut-Saint-François soit modifié pour tenir compte de la présente résolution et du décret 1156-2020;

QUE le comité environnement est mandaté pour recommander dès que possible la formule optimale de gestion et de tarification pour les années à venir, tel que stipulé dans sa recommandation précédemment mentionnée.

Adoptée

#10.5 2021-04-033 Renouvellement entente Caisse Desjardins du HSF

Il est proposé par le conseiller Pascal Prévost et résolu à l'unanimité des membres présents ;

Que le conseil confirme les signataires suivants pour la gestion et le renouvellement du compte de la Caisse Desjardins du Haut-Saint-François ;

Bertrand Prévost : Maire

Manon Roy : Directrice générale, Secrétaire-trésorière

Lisa Irving : Mairesse suppléante

Adoptée

#10.6 2021-04-034 Appui à l'organisme Unis pour la Faune

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Hampden, est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies;

CONSIDÉRANT QU'au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers; le maintien d'habitats de qualité; la prédation et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle/femelle;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170000 en 2007 à 130000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées,

CONSIDÉRANT QU'UN des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTBL);

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable;

CONSIDÉRANT QUE le ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap.a-18.1) d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par le conseiller Martin Turcotte et résolu unanimement des membres présents;

QUE la municipalité de **Hampden** appuie l'organisme Unis Pour la Faune (**UPF**) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (**RTL**) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois.

Qu'il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF, ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestiers ou forestiers et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimaux,

optimaux ou trop élevés.

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

Adoptée

#11 Varia

- BAPE-LET Bury

- Nouveaux arrivants

#12 Période de questions

Aucun public présent

#13 2021-04-035 Levée de séance

À 21 h 01 la conseillère Chantal Langlois propose la levée de la séance et le maire souhaite une excellente soirée.

Adoptée

Bertrand Prévost,
Maire

Manon Roy,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière